



Contribution bis à la concertation publique - FNE PACA

Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI, Monsieur Philippe QUEVREMONT Garants de la concertation publique, Commission Nationale du Débat Public Marseille.

En complément de sa position publiée le 16 janvier, notre fédération apporte les précisions suivantes :

La France et ses partenaires européens se sont donnés comme objectif pour lutter contre le réchauffement climatique d'atteindre la neutralité carbone pour le continent européen en 2050.

La baisse de nos émissions de CO₂ doit permettre d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris qui est un traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015 lors de la COP21 et signé par 196 pays. Le but de cet accord est de contenir le réchauffement climatique en dessous de +2°C d'ici 2100 et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à +1,5°C.

France Nature Environnement Provence-Alpes Côte d'Azur est favorable à la décarbonation de l'industrie, à la re-industrialisation du pays et aux énergies renouvelables.

Nous tenons cependant à rappeler que pour les trois projets à venir sur la zone du golfe de Fos des points de préoccupation persistent, que ce soit la mobilité, la disponibilité de l'eau et la disponibilité de l'électricité. Ces questions interrogent leur acceptabilité.

Gilles Marcel
Président